

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 10 mars 2023

PROCES-VERBAL

Le vendredi dix mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de monsieur Eric BALLESTER, maire de la commune.

Date de convocation : 6 novembre 2022

Conseillers en exercice : 13

Présents : BALLESTER Eric, VILLADIEU Catherine, ETIENNE Patrice, BORDES Stéphanie, POUTEAU Lionel, GAURAN Jean-Luc, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, TERNIER Gilles.

Excusés : VILLEMUR Michèle, TRECAT Christine, PAYER Dominique, CUQUEL Patrice, TOURISSEAU Richard.

Procuration : TOURISSEAU Richard à ETIENNE Patrice.
CUQUEL Patrice à RAZAFIMANANSTOA Marie-Hélène
VILLEMUR Michèle à VILLADIEU Cathy

Secrétaire de séance : BORDES Stéphanie

Ordre du jour :

*Adoption du procès-verbal du 3 Février 2023

*Déclarations d'Intention d'Aliéner

*Approbation du compte de gestion 2022 lotissement Bellevue

*Vote du Compte administratif 2022 du lotissement Bellevue

*Vote du Budget annexe 2023 du lotissement Bellevue

*Approbation du compte de gestion 2022 centre municipal de santé

*Vote du Compte administrative 2022 du centre municipal de santé

*Affectation de résultats

*Vote du Budget annexe 2023 du centre municipal de santé

*Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

*Approbation du compte de gestion 2022 Commune

*Vote du Compte administrative 2022 du Commune

*Affectation de résultats

*Prime de revalorisation pour les médecins exerçants dans des établissements médicaux sociaux

*Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts

sur le budget principal 2023

*Demandes de subventions Conseil Régional et Conseil Départemental ESTIVAIL 2023

*Demandes de subventions Conseil Régional et Conseil Départemental THONADE 2023

*Demande de subvention de l'association sportive les Mousquetaires à Nogaro

*Règlementation pêche annexe

*Le salon du bien-être

*Questions diverses : Aire de camping-car

Recrutement

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2023.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'adoption de ce procès-verbal.

2- Déclaration d'intention d'aliéner.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption :

➤ sur la parcelle AE 430 pour une surface de 120 m²

Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle précitée.

3- Approbation du compte de gestion 2022 : lotissement Bellevue.

Monsieur le maire présente le compte de gestion du lotissement Bellevue et le conseil municipal approuve l'ensemble du compte de gestion.

4- Vote du compte administratif 2022 : lotissement Bellevue

Monsieur le maire propose de voter le compte administratif de l'exercice 2022 du lotissement Bellevue et arrête ainsi les comptes.

Investissement :		
Dépenses	Prévu :	150 310.87€
	Réalisé :	150 310.87€
	Reste à réaliser :	0.00€

Recettes		
	Prévu :	150 310.87€
	Réalisé :	0.00€
	Reste à réaliser	0.00€

Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu :	72 582.06€
	Réalisé :	9 627.32€
	Reste à réaliser	0.00€

Recettes		
	Prévu :	72 582.06€
	Réalisé :	12 582.06€
	Reste à réaliser	0.00€

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	-150 310.87€
Fonctionnement :	2 954.74€
Résultat global :	-147 356.13€

M. le Maire sort de la salle du conseil et C. Villadieu propose de passer au vote. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

5- Vote du budget annexe 2023 : lotissement Bellevue.

Monsieur le maire présente le budget annexe pour 2023 commue suit :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	202 265,45€	Dépenses	125 193,18€
Recettes	202 265,45€	Recettes	125 193,18€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe pour 2023.

6- Approbation compte de gestion 2022 : centre municipal de santé.

Monsieur le maire présente le compte de gestion du centre municipal de santé et le conseil municipal approuve l'ensemble du compte de gestion.

Monsieur le maire explique qu'il a sollicité les 25 communes environnantes à Saint-Clar et utilisatrice du centre municipal de santé pour subvenir au déficit du CMS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du centre municipal de santé.

7- Vote compte administratif 2022 : centre municipal de santé.

Monsieur le maire présente le compte de gestion qui est conforme au compte administratif.

Investissement :		
Dépenses	Prévu :	15 648.22€
	Réalisé :	15 288.08€
	Reste à réaliser :	990.00€
Recettes		
	Prévu :	15 648.22€
	Réalisé :	2 656.62€
	Reste à réaliser	0.00€
Fonctionnement :		
Dépenses	Prévu :	700 369.42€
	Réalisé :	677 469.57€
	Reste à réaliser	0.00€
Recettes		
	Prévu :	700 369.42€
	Réalisé :	380 788.44€
	Reste à réaliser	0.00€
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		-12 631.46€
Fonctionnement :		-296 681.13€
Résultat global :		-309 312.59€

Monsieur le maire sort de la salle. C. Villadieu propose de passer au vote et le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du centre municipal de santé.

8- Affectation de résultats.

Monsieur le maire propose de voter l'affectation de résultat après présentation.

- Un déficit de fonctionnement de	50 594.93€
- Un déficit reporté de	246 086.20€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	296 681.13€
- Un déficit d'investissement de	12 631.46€
- un déficit des restes à réaliser de	990.00€
Soit un besoin de financement de	13 621.46€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DEFICIT	296 681.13€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	296 681.13€

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 12 631.46€

Monsieur le maire procède au vote et le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

9- Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses.

Monsieur le maire propose de passer au vote un mandat d'ordre mixte sur l'article 681 pour la somme de 2244.94 €. Il s'agit d'une dépense obligatoire définie par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) - Sincérité budgétaire, transparence des comptes et fiabilité des résultats de fonctionnement de la commune

L. Pouteau demande à quoi cela correspond.

E Ballester explique que ce sont des écritures (mutuelles ou autres) qui ne peuvent être recouvrées.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

10- Vote du budget annexe 2023 : centre municipal de santé.

Monsieur le maire présente le budget annexe pour 2023.

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	19 421,46€	Dépenses	778 107,59€
Recettes	19 421,46€	Recettes	778 107,59€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe pour 2023.

11- Approbation compte de gestion 2022 : commune

Monsieur le maire présente le compte de gestion de la commune .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

12-Vote du compte administratif 2022 : commune

Monsieur le maire expose le compte administratif 2022 concernant la commune.

Investissement :			
Dépenses	Prévu :	2 077 398.40€	
	Réalisé :	1 772 978.29€	
	Reste à réaliser :	178 088.65€	
Recettes	Prévu :	3 013 026.86€	
	Réalisé :	1 952 156.57€	
	Reste à réaliser	1 048 029.87€	
Fonctionnement :			
Dépenses	Prévu :	1 736 832.78€	
	Réalisé :	1 289 525.08€	
	Reste à réaliser	0.00€	
Recettes	Prévu :	1 173 867.83€	
	Réalisé :	1 615 774.19€	
	Reste à réaliser	0.00€	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		179 178.28€	
Fonctionnement :		326 249.11€	
Résultat global :		505 427.39€	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

13- Affectation de résultats.

Monsieur le maire propose l'affectation de résultats et le soumet au vote.

-	Un excédent de fonctionnement	137 683.28€
-	Un excédent reporté de	188 565.83€
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	326 249.11€
-	Un excédent d'investissement de	179 178.28 €
-	un excédent des restes à réaliser de	869 941.22€
	Un excédent de financement de	1 049 119.50€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	326 249.11€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	326 249.11€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : excédent	179 178.28€

E. Ballester sort de la salle. C Villadieu propose de passer au vote et à l'unanimité le conseil municipal se prononce favorable à l'affectation de résultats.

14- Prime de revalorisation pour les médecins exerçants sur les lieux sociaux.

Monsieur le maire propose au vote une prime de revalorisation pour les médecins exerçants sur les lieux sociaux ; à savoir les docteurs Bouchard et Valencia Cortes, dont la commune a obligation de procéder à cette revalorisation.

Selon le décret n° 2022-717 du 27 avril 2022 relatif à la création d'une prime de revalorisation pour les médecins coordonnateurs exerçant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public 517€ mensuel pour TP . Sont concernés :

Dct Bouchard 4h hebdomadaire

le décret n° 2022-1498 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2022-717 du 27 avril 2022

Dct Valencia Cortes 5,5h hebdomadaire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

15- Engagement dépenses d'investissements

Monsieur le maire propose de délibérer sur les dépenses suivantes :

➤ **Opération 71 Logements faubourg**

Sols + meuble evier logement faubourg

Article 2181 installation générale

Montant 1 010,88€ TTC Brico dépôt

➤ **Opération 36 PLU**

Paiement des charges de vacations du commissaire enquêteur Mission PLU

Article 202 Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.

Montant 1 562,41€ TTC

➤ **Opération 69 Plan Globale d'aménagement**

Dans le cadre des travaux en régie, concassé

Article 2113 terrain aménagé autre que voirie

Montant 133,31€ TTC Carrere

Montant 253,44€ TTC Liants de Gascogne

➤ **Opération 47 matériel**

Entretien salle de sport

Article 2157 matériel, outillage technique

Aspirateur professionnel Karcher, Escabeau, enrouleur électrique

Montant 518,20€ TTC

P. Etienne prévient qu'il faut faire attention avec l'utilisation des escabeaux ou sinon faire passer une formation à la personne utilisatrice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.

16- Demande de subvention ESTIVAIL 2023.

Monsieur le maire propose de prendre une délibération pour une demande de subvention d'un montant le plus substantiel possible auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental concernant Estivail.

C. Villadieu informe la relance de la journée Estiv'Ail le Jeudi 3 Août 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

17- Demande de subvention THONADE 2023.

Monsieur le maire propose de prendre une délibération pour une demande de subvention d'un montant le plus substantiel possible auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la thônade.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

18- Règlement pêche annexe.

Monsieur le maire explique que la mairie a mis une réglementation sur l'utilisation du lac Es Calavès et le propose au vote.

Janvier à Juin : pêcheurs avec la carte de Saint-Clar.

Juillet à Août : interdiction de pêche

Septembre à décembre : ouverture du lac à tous les pêcheurs

P. Etienne soulève la question de l'accès libre à une personne à mobilité réduite et soumet de le marquer dans le règlement et qu'il faut que la personne avertisse la mairie.

G. Ternier demande qui contacter.

E. Ballester : il faut contacter le président de la pêche.

G.Ternier : pour lui cela pose un problème de déontologie.

E.Ballester : la mairie est dans la légalité.

P.Etienne : Il suffit de le marquer dans le règlement.

Après discussion, le conseil municipal se prononce favorablement à ce vote.

19- Demande subvention Association sportive les mousquetaires de Nogaro

Monsieur le maire informe qu'une demande de subvention a été faite de la part de l'association sportive les mousquetaires de Nogaro pour la somme de 10 € correspondant à un élève Saint-Clarais scolarisé dans cet établissement et propose de voter.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

20- Salon du bien-être.

C. Villadieu informe qu'elle a rencontré Jessica Soulié qui souhaite organiser un salon du bien-être à Saint-Clar le dimanche 11 Juin 2023 en demandant la gratuité de la salle.

E. Ballester explique que c'est une activité commerciale et comme tout le monde, la location de la salle est à 300 € et ne souhaite pas créer de conflit avec de futurs loueurs.

E. Ballester propose de passer au vote et après discussion : 1 abstention et 7 voix contre la demande de Mme Soulié.

21- Questions diverses.

➤ Aire de camping-car : après étude du document de l'entreprise pour la gestion de l'aire qui propose des travaux à la charge de la commune (env. 50 000 € ht) et la mise en place d'un tarif à 12 € /nuit.

P. Etienne informe qu'une aire n'a pas besoin de douche ni WC ; simplement d'un vide sanitaire.

G. Ternier propose la gratuité de l'aire.

L. Pouteau propose une recharge électrique.

Il est proposé la gratuité de l'aire et une remise à état.

➤ Recrutement pour le personnel d'accueil base de loisir : les 4 personnes ont été choisies.

➤ SIDEL :L.Pouteau informe qu'un 1^{er} travail sur la participation incitative sera mis en place en sept 2024. Une tarification à blanc au 1.01.2025 sur toute l'année pour une tarification réelle au 1.01.2026 avec fin de la taxe sur le foncier.

S.Bordes demande si toutes les poubelles sont concernées par cette taxe.

L.Pouteau explique que cela concerne uniquement les ordures ménagères. Il propose la mise en place d'un 2^{ème} composteur afin d'inciter la population au recyclage.

➤ Salle des fêtes : suite à un manque de rigueur et de propreté, il a été décidé de faire un état des lieux entrée/sortie. Prévoir un agent le lundi matin lorsque la salle des fêtes sera utilisée pour des apéros et/ou repas.

➤ E. Ballester propose la date du 7 Avril 2023 pour le prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Eric BALLESTER

Stéphanie BORDES